



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2018 -

DÉCISION N° 18 - 12 - 101

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 novembre 2018 s'est réuni le mercredi 19 décembre 2018 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 4 : Les conventions de fin de mise à disposition des centres d'incendie et de secours de Saint Jean Bonnefonds et Saint Alban les Eaux.

Les nouveaux centres d'incendie et de secours de Saint Jean Bonnefonds et Saint Alban les Eaux sont devenus opérationnels en juillet 2018. Les bâtiments jusqu'alors mis à disposition du SDIS par les communes doivent donc désormais être restitués et être réintégrés dans l'actif de ces dernières. Ainsi :

- **Saint Jean Bonnefonds :**

Il est proposé de mettre fin à la mise à disposition des bâtiments situés rue Jean François Revollier – 42 650 Saint Jean Bonnefonds qui abritait la caserne de sapeurs-pompiers depuis décembre 2000.

La liste des biens restitués à la commune est annexée au projet de convention ci-joint.

- **Saint Alban les Eaux :**

Les sapeurs-pompiers ont occupé un bâtiment communal situés 307 Grande rue – 42 370 Saint Alban les Eaux jusqu'en juillet 2018, date du déménagement dans le nouveau centre d'incendie et de secours.

Le bâtiment hébergeant jusqu'alors la caserne appartenait à la commune de Saint Alban les Eaux et avait été gratuitement mis à disposition du Service départemental d'incendie et de secours dans le cadre d'une convention signée en février 2001. Il est proposé de régulariser la fin de mise à disposition de ce bâtiment.

La liste des biens restitués à la commune est annexée au projet de convention ci-joint.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau approuve le projet de convention relative à la fin de mise à disposition du centre d'incendie et de secours de Saint Jean Bonnefonds et au transfert de l'actif et autorise également le Président à signer le document ci-joint.

Article 2 :

Le bureau approuve le projet de convention relative à la fin de mise à disposition du centre d'incendie et de secours de Saint Alban les Eaux et au transfert de l'actif. Il autorise également le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER